



DEGEL DU POINT D'INDICE DANS LA FONCTION PUBLIQUE : *En 2 temps*

Le dégel du point d'indice a été annoncé par le Gouvernement, jeudi 17 mars 2016, à l'issue d'un rendez-vous salarial avec les organisations syndicales de fonctionnaires. Cette référence, qui sert à calculer le traitement de base des fonctionnaires, n'avait pas été révisée depuis juillet 2010.

Elle sera revalorisée en deux temps : une première augmentation de **0,6 %** du traitement indiciaire sera effective au 1^{er} juillet 2016. Une seconde hausse de **0,6 %** sera appliquée le 1^{er} février 2017.

Pour rappel, la valeur du point d'indice est à ce jour de 4,63029 € soit 55,56 € brut annuels. Elle devrait être portée à **4,68585 €** soit 56,23 € brut annuels au 1^{er} février 2017, après la revalorisation annoncée.



⇒ Cette hausse de la valeur du point d'indice devrait se traduire en moyenne par **14 à 22 € net de plus par mois** sur les fiches de paye des agents.

Ces changements n'induiront pas la rédaction d'un arrêté individuel (= évolutions législatives).